

AUTOMNE 2020

RÉCIPIENTS À BOISSON VISÉS PAR LE PGRB - VÉRIFIEZ VOTRE LISTE DE PRODUITS

Encorp encourage tous les distributeurs à visiter son site Web (encorpatl.ca) qui contient divers outils de référence sur les récipients à boisson inclus dans le Programme de gestion des récipients à boisson (PGRB) ou qui en sont exclus, comme notre affiche pratique et notre outil de référence consultable liés aux nouveaux produits qui sont consignés au Nouveau-Brunswick – changements en place depuis le 1^{er} avril 2020 (boissons avec des produits laitiers, certaines boissons à base de plantes et certaines boisson sportives). Vous trouverez cette information dans le menu « Distributeurs » – dans la section « Quels produits de boisson sont consignés? » de la page « Enregistrer et vendre des produits de boisson au Nouveau-Brunswick ».

NOUVEAU! Modifications au Programme de gestion des récipients à boisson du N.-B.

VOUS POUVEZ MAINTENANT APPORTER CES RÉCIPIENTS À BOISSON EN UN SEUL CENTRE DE RECOULEMENT LOCAL.

CONSIGNE = Remboursable
BOISSONS AVEC PRODUITS LAITIERS
BOISSONS AVEC PRODUITS LAITIERS NON-ALCOOLISÉS

POUR RECYCLER CES RÉCIPIENTS, VÉRIFIEZ D'ABORD LE PROGRAMME DE GESTION DES RÉCIPIENTS À BOISSON DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE SERVICES RÉGIONAUX.

AUCUNE CONSIGNE = Non remboursable
CAFÉ
BOISSONS À BASE DE PLANTES NON-ALCOOLISÉES À BASE DE PLANTES NON-ALCOOLISÉES À BASE DE PLANTES NON-ALCOOLISÉES

BOISSONS SPORTIVES
BOISSONS SPORTIVES NON-ALCOOLISÉES

RÉCIPIENTS À BOISSON CONSIGNÉS AU N.-B.

Nous avons vérifié des magasins depuis la mise en œuvre des changements, ce qui nous a permis de constater qu'il y a des erreurs avec de nombreux produits sur les étagères de divers lieux de vente au détail au Nouveau-Brunswick. Les distributeurs doivent s'assurer que leurs produits de boisson tiennent bien compte de la

consigne s'ils sont visés par le PGRB. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous recommandons de passer en revue toute votre liste de produits de boisson non alcoolisée pour vous assurer de respecter le programme (enregistrement de produits et remise des consignés).

Pour mieux aider ses distributeurs, l'équipe d'Encorp est prête à vérifier l'exactitude de votre liste de produits. Si vous souhaitez un examen approfondi, veuillez nous envoyer la liste de toutes les boissons non alcoolisées en vente dans vos magasins (format Excel), et nous vérifierons si vous appliquez correctement les consignés sur ces boissons. Présentez votre liste à Colette Boucher à l'adresse colette@encorpatl.ca.

DÉCLARATION DES VENTES ET REMISE DES CONSIGNES

Les distributeurs de produits de boisson enregistrés doivent déclarer les ventes et verser les consignés des boissons non alcoolisées à Encorp Atlantique.

Notre site Web comprend une version électronique et une version PDF d'un formulaire de remise des consignés pour les distributeurs. Allez sur le site encorpatl.ca et sélectionnez « Distributeurs » dans le menu, puis « Formulaire de remise pour les récipients consignés ».

La version électronique nous soumet directement les données en quelques étapes faciles. Après avoir rempli tous les champs, à l'aide du bouton « IMPRIMER », vous pouvez imprimer une copie papier et réviser vos chiffres. Et avec le même bouton « IMPRIMER », vous pouvez enregistrer une copie finale pour vos dossiers sous forme de fichier PDF. Après avoir terminé votre révision et être certain que vos chiffres sont corrects, cliquez sur « SOUMETTRE À ENCORP » pour nous transmettre le formulaire. (Notez que le formulaire électronique fonctionne mieux avec les navigateurs Internet Chrome et Safari).

Si vous préférez travailler avec un formulaire PDF modifiable, vous devrez d'abord télécharger la version PDF de notre formulaire de remise et l'enregistrer sur le disque dur de votre ordinateur. Le formulaire peut ensuite être rempli à l'aide du logiciel Adobe Acrobat Reader et envoyé par courrier électronique ou par télécopie à Pauline Nowlan (pauline.nowlan@encorpatl.ca ou 506-389-7329).

Formulaire de remise pour les récipients à boisson non alcoolisée consignés au Nouveau-Brunswick

Veuillez transmettre ce formulaire dans un délai de 10 jours suivant la fin de votre période comptable. Votre paiement doit nous être remis dans un délai de 30 jours suivant la fin de votre période comptable. Pour obtenir de l'information, composez le 1-877-389-7320 (poste 1)

Nombre de distributeur: NB 3 000 000
Nom du distributeur: Nom de la compagnie
2 mois à partir de 3 chiffres

Période: Du 2020 Jan-01 Au 2020 00/00/00

Type de récipients	Nombre de récipients vendus		
	Colonne A Nombre de récipients taxables	Colonne B Nombre de récipients non taxables	Colonne C Total
Aluminium			
Acier			
PET			
PPHD NPHD			
Carton (Berlingot, Torte)			
Verrre			
Autres plastiques et pochettes			
Total des récipients	0	0	0
0,05 \$ remboursable	0	0	0
0,05 \$ non remboursable	0	0	0
TVA de 15% comptable	0	0	0
Remise à Encorp	0	0	0

Mars 2020 [Imprimer] [Soumettre à Encorp]

Nous demandons à tous les distributeurs d'être vigilants en remplissant le formulaire et de veiller à consigner chaque récipient dans la bonne catégorie. Par exemple, nous constatons des abus dans la catégorie « Autres ». La catégorie « Autres » ne doit servir qu'à indiquer les plastiques et les pochettes.

Notez que dans les colonnes A, B et C en haut du formulaire, vous devez indiquer le nombre de récipients vendus pour chaque catégorie de matière. Les montants réels en dollars (ventes) sont ensuite calculés automatiquement dans la partie inférieure du formulaire.

Suite aux commentaires des distributeurs, nous avons également récemment mis à jour le formulaire en ligne pour permettre la déclaration de 0 \$ de ventes, ainsi qu'une période comptable supplémentaire (13^e) - qui peut être utilisée lorsque nécessaire.

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS :
1-877-389-7320 • www.encorpatl.ca
Région de Moncton : 506-389-7320

PAULINE NOWLAN
Comptabilité

TINA NGUYEN
Comptabilité

COLETTE BOUCHER
Finances

PIERRE LANDRY
Environnement

PAUL ROBICHAUD
TI

TIM PIDGEON
TI
Re-Centre

FRANÇOIS CÔTÉ
TI

MARTIN MALLET
TI

NATHALIE LANDRY
Communications

▶ PEINTURES MURALES HÉROS DU RECYCLAGE

La campagne d'Encorp, « Sois un héros - Recycle! », se termine cet automne par la production de quatre belles peintures murales de sensibilisation à la protection de l'environnement à divers endroits de la province (Miramichi, Caraquet, Fredericton, Saint John), dans le cadre d'une collaboration avec le Festival Inspire. Vous pouvez en apprendre davantage à ce sujet et voir les peintures murales, dont certaines sont en cours d'élaboration et d'autres, achevées, sur notre site Web (encorpatl.ca). Les annonces et les messages de la campagne ont eu une excellente visibilité et ont suscité beaucoup d'engouement chez les Néobrunswickois et Néobrunswickoises. Nous continuerons donc d'utiliser notre concept positif et inspirant de héros du recyclage auprès des consommateurs au cours des prochaines années dans le cadre de campagnes provinciales de grande envergure visant à sensibiliser les gens à l'importance du recyclage des récipients à boisson vides grâce à des messages antidéchets, et à promouvoir cette image de marque auprès de divers programmes et initiatives de recyclage dans les lieux publics et lors d'événements spéciaux.



▶ NORMES EN MATIÈRE DE CR — CONSULTATIONS EN COURS AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES ET DES CONSOMMATEURS

Encorp travaille avec les parties prenantes et coordonne l'élaboration d'un ensemble de normes minimales relatives au service à la clientèle, aux heures d'ouverture, à l'apparence et au fonctionnement des installations, ainsi qu'à d'autres exigences réglementaires pour obtenir un permis d'exploitation de centre de remboursement du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Toutes les parties prenantes du Programme de gestion des récipients à boisson (PGRB) participent actuellement à un processus de consultation qui a débuté en août dernier : le gouvernement du Nouveau-Brunswick (MEGL), les centres de remboursement (Eastern Recyclers Association) et les distributeurs (ANBL et Encorp).

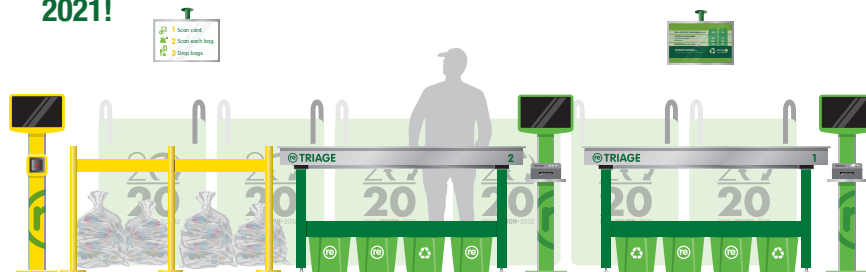


L'établissement de normes aidera à établir des règles du jeu équitables, à améliorer la cohérence de l'expérience de recyclage et de récupération des récipients pour les consommateurs et à faire en sorte que les centres de remboursement (CR) soient prêts ou aptes à intégrer des outils technologiques, comme notre système de point de vente *EnSys-Connex* et les options permettant le dépôt de sacs de façon automatisée, pour moderniser le réseau de collecte des récipients vides.

Parallèlement au processus de consultation des parties prenantes du PGRB, nous menons actuellement des études auprès des consommateurs afin de mieux comprendre les consommateurs de produits de boisson concernant les éléments suivants :

- les connaissances sur le PGRB et les perceptions actuelles de ce dernier, les boissons visées par

▶ DÉBUT DU PROJET PILOTE DE POINT DE VENTE ENSYS-CONNEX EN 2021!



Concept de système de point de vente montrant des tables de comptage/tri, des écrans/terminaux pour les clients, une imprimante pour les reçus des clients, ainsi que l'ajout éventuel d'une voie/terminal de recyclage express (en jaune).

Dans le cadre de son investissement dans la modernisation du Programme de gestion des récipients à boisson (PGRB), Encorp fera bientôt l'essai pilote d'un système de point de vente (PV) pour les centres de remboursement (CR) situé dans la zone de la caisse et du service à la clientèle. Le projet pilote - qui débutera en 2021 - touchera 4 CR pendant 6 mois, suivi d'un déploiement progressif dans tous les CR de la province - qui devrait être achevé d'ici la fin de l'année 2022.

Notre système de point de vente - *EnSys-Connex* - est un système vérifiable qui permet le paiement des lots de récipients avec une traçabilité complète jusqu'à la transaction originale du client. Alors que les données générées par le système de PV seront gérées par Encorp pour faciliter les ramassages et les paiements, les propriétaires de CR auront un accès complet aux données relatives à leur centre.

Les propriétaires de CR bénéficieront de nombreux avantages grâce à l'accès à des renseignements aussi détaillés : meilleur contrôle des stocks, possibilité d'analyser les volumes passés, les données de performance et les niveaux de productivité, etc. Les clients pourront voir leur nombre de récipients en direct sur l'écran du terminal et obtenir un reçu. Cela réduira les erreurs de comptage ou les litiges, ce qui devrait faciliter la vie du personnel des CR et accroître la transparence de toutes les opérations de remboursement aux clients. Les CR obtiendront également gratuitement des tables de comptage/tri de haute qualité, conçues par Encorp, en même temps que le matériel de point de vente - ce qui modernisera instantanément leur zone de service à la clientèle.

Ce qui est encore plus formidable, la prochaine phase du système de point de vente *EnSys-Connex* permettra à tous les CR de la province de traiter le dépôt de sacs (remplis de récipients à boisson) de façon automatisée. L'ajout d'une voie/terminal de recyclage express dans leur zone de service à la clientèle est l'amélioration la plus simple, la plus rentable et la plus immédiate que les propriétaires de CR pourront choisir lorsque nous serons prêts à déployer notre technologie de dépôt de sacs dans toute la province (provisoirement prévue pour 2023). D'autres options comprendront notamment la modernisation des installations en y ajoutant des fenêtres de dépôt de sacs ou en installant des unités modulaires autonomes sur place ou dans des sites satellites - semblables aux dépôts Re-Centre actuellement utilisés pour le projet pilote à Moncton. Toutes ces options seront soutenues par l'utilisation d'*EnSys-Connex*.

le programme, les consignes/remboursements et les contributions au Fonds de fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick (FFE);

- les consommateurs (profils) qui ne recyclent pas leurs récipients à boisson vides (RBV) et la manière de les inciter à commencer à utiliser le réseau de collecte des RBV;
- les perceptions actuelles de l'expérience de remboursement de RBV - en particulier depuis la COVID-19;
- les concepts du centre de remboursement du futur et de ses éléments de marque pour découvrir les concepts qui plaisent le plus aux consommateurs ainsi que les attentes actuelles et futures à l'égard d'une expérience de remboursement/recyclage des RBV sans contact et en libre-service.